

**MAIRIE de MELLES**



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41  
E-mail : [mairie-de-melles@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-melles@wanadoo.fr)  
Site internet : [mairie-melles.fr](http://mairie-melles.fr)

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2016

Présents : Annie Ayral, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Cédric Sagué.

Absents excusés :

J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué

Alain Trey procuration à Henri Desplan

Jacques Pavan, procuration à Annie Ayral

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 09 Septembre 2016 qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### **1.Projets assurances :**

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que pour 2017 il avait été envisagé de revoir les tarifs ASSURANCES. Notre assurance GROUPAMA a été mise en concurrence avec AXA. Une fiche technique et tarifaire est mise à disposition des conseillers. Il apparaît que pour des garanties identiques l'assurance AXA est moins chère.

Tarif GROUPAMA 2016 : 3808.87 €

Tarif AXA 2017 : 2985.19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité choisit l'assurance AXA.

Madame le Maire est chargée de signer les documents en ce sens.

#### **2.SDEGH. Remplacement de trois lampadaires école de Melles et éclairage place de la Mairie :**

Prévision des travaux : Octobre 2016.

Face au retard, Madame le Maire demande que les travaux soient réalisés aux écoles en priorité, et si impossibilité, de trouver une solution provisoire afin que le quartier ne soit pas pénalisé par ce manque flagrant d'éclairage.

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEGH demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

La part communale se calculant comme suit :

TVA récupérée par le SDEGH	1599 €
Part SDEGH	5910 €
Part Communale estimée	2649 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-approuve le projet présenté

-s'engage à verser au SDEGH une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

### **3. Remplacement cuve fioul-Atelier :**

La cuve de l'atelier des cantonniers n'est plus aux normes. Son remplacement a été prévu au Budget 2016. La société Alvéa propose ses devis :

Une cuve de 1000 litres à 1120€ HT et une cuve de 1500 litres à 1398€ HT. Le Conseil municipal après en avoir délibéré opte pour la cuve de 1500 litres permettant un stock plus adapté aux besoins.

### **4. FPIC :**

C'est le Fonds national de Péréquation des ressources communales et Inter Communales. Les montants connus, une Décision Modificative (DM) au Budget doit être prise.

Le montant alloué pour la Commune de Melles est de 0€ cette année.

Le montant de la contribution payée par la Commune de Melles est de 1163€ cette année.

Contrairement aux autres années, il n'y a plus de montant alloué aux communes.

### **5. Ruine haut du village - Permis de démolir :**

L'acquéreur initialement intéressé s'est finalement rétracté (devis pour la reconstruction trop élevés). Cette ruine se dégradant rapidement, la Commune a demandé un Permis de démolir.

L'Architecte des Bâtiments de France s'y oppose en invoquant un appauvrissement du patrimoine de la Commune sauf s'il est démontré un péril grave.

Madame le Maire suite à cette décision a fait constater par huissier le 17 octobre l'état de dangerosité du bâtiment et a demandé une fiche technique de dangerosité à l'entreprise Fourquet.

Ces documents vont être fournis à la DDT, un courrier adressé à l'ABF.

La commune se refusant d'accepter les propositions de celui-ci.

A ce jour, un premier devis de démolition et proposé pour la somme de 7000 € HT.

Un autre devis a été demandé à une entreprise de TP.

### **6. Commission sentiers/tourisme - proposition de Monsieur Alain Trey :**

Le courrier adressé aux membres du Conseil municipal par Alain Trey a retenu leur attention. Le travail entrepris par la commission a déjà débuté dans le même sens mais les choses peuvent être améliorées. La Commission sentiers/tourisme doit se réunir pour lancer le programme 2017.

### **7. Cabane d'Aouéran - Projet 2018/2019 :**

Le Conseil municipal reste intéressé pour la rénovation de la cabane mais les conditions avancées par la Chambre d'Agriculture posent un problème d'avance de trésorerie.

## 8. Maison Pellicer - Comodat Mairie :

Pas de réponse au courrier envoyé à Monsieur Pellicer. Un nouveau courrier de relance sera renvoyé en recommandé si pas de réponse. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

## 9. Questions diverses :

• Auberge du Crabère : infiltrations toit. Monsieur Peiro, artisan, a fait parvenir un devis de démoussage de 650€.

• Dossier parking 2017 : subvention à 40% mais après le second semestre. Autre solution, faire un emprunt au premier semestre pour terminer avant l'été 2017. La DVI a reçu le dossier à ce jour.

• Travaux Sacoste : Le responsable de la Communauté de communes chargée du pool routier est venu voir le projet.

• AFP : en cours...

• Recrutement: cinq candidats ont postulé. Seuls deux candidats avaient le Permis PL exigé pour le recrutement.

Monsieur DELGADO a été recruté en emploi CUI, subventionné à 65%, pour une durée d'un an.

• Route du Balèt : les travaux ont commencé mais l'entreprise Colas ayant pris du retard les travaux se feront semaine 45 afin de ne pas gêner l'accès au cimetière en cette période de Toussaint et de vacances.

• Coupe affouagère : le marquage et les lots ont été faits. Le tirage au sort pour l'attribution des lots est effectué par le Conseil municipal, il sera affiché et publié sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

**Annie Ayrat**

